



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

MISSION TOPOGRAPHIQUE : UN TRANSFERT VERS L'IGN ?

Suite aux rapports sur les données géographiques souveraines de la Députée Mme FAURE-MUNTIAN et celui de la Cour des Comptes sur la DGFIP, la CFTC-DGFIP a été entendue par l'IGF, missionnée (voir lettre de mission jointe) pour évaluer les avantages et les inconvénients du transfert de la mission topographique du cadastre à l'IGN (Institut Géographique National).

La délégation CFTC-DGFIP accompagnée d'un expert de la mission, a pu faire part de l'ensemble de ses remarques aux auditeurs. En effet, si les seuls avantages de ce transfert apparaissent dans les suppressions d'emplois et la continuité du découpage et de l'externalisation des missions de la DGFIP, la CFTC DGFIP a principalement insisté sur les inconvénients de ce transfert :

- les missions topographiques sont étroitement imbriquées avec les missions fiscales et le transfert aura des conséquences sur la qualité des bases fiscales et l'équité fiscale qui en découle ;
- les missions de l'IGN sont complémentaires de celles de la DGFIP, mais ne font pas réellement doublon ;
- la séparation de la mission topographique et de la mission foncière dans le cadre de la mise en place CDI-CDIF avait déjà créée de nombreuses problématiques au niveau de la mise à jour fiscale ;
- la qualité du plan cadastral fait partie des missions de service public rendues tant auprès des particuliers que des professionnels (collectivités locales, notaires ou géomètres experts....),
- Enfin il a été rappelé également que le plan cadastral conserve une valeur juridique dans les départements de l'Alsace et de la Moselle.

La CFTC-DGFIP s'est donc prononcé contre le transfert des missions topographiques à l'IGN qui ne pourrait que nuire aux missions foncières, fiscales et documentaires du plan actuel et des missions des géomètres.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgip@gmail.com